

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-11-5-3

Séance du vendredi 17 octobre 2008

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN-GRAND BALLON

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- ❖ de fixer la participation au fonctionnement du syndicat mixte du Markstein-Grand Ballon, pour l'année 2008 à 139 066 Euros,

- ❖ de prendre en compte la diminution de 26 244 Euros effectuée lors de la décision modificative N° 1 sur les crédits inscrits au budget primitif pour un montant initial de 165 310 Euros et d'engager les crédits de paiement en fonctionnement à hauteur de la participation fixée ci-dessus sur le programme F044, chapitre 6561, enveloppe 102532 du budget départemental,

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, likely representing the name Charles Buttner.

Charles BUTTNER

Adopté :

.....voix contre
.....abstentions